

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE

contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP art. 75.1) prévoit que chaque établissement d'enseignement se dote d'un plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement le 3/12/25

Le document expliquant le plan de lutte est disponible sur le site de l'école

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

(art. 83.1, LIP)

Actions réalisées en 2025-2026

Enseignement explicite des comportements attendus;
Promotion de nos valeurs (respect, plaisir, collaboration);
Tournage de nouvelles vidéos des comportements attendus avec des élèves en collaboration avec des parents;
Rencontres régulières du comité cour de récréation,
Rencontres TEAMS mensuellement pour le rappel des règles sur la cour de récréation - Mécano-Réglo; - jeux organisés - médiateurs
TES présents sur la cour - dossards verts;
Table à pique-nique - TES présents aux récréations pour la gestion des conflits;
Rencontre avec le policier éducateur - Vigile;
Programme Détresse et progrès;
Programme hors-piste.

Impacts de nos actions 2025-2026

Climat de classe plus calme (comportements attendus) - les règles sont claires, cohérentes et prévisibles;
Les élèves sont plus impliqués dans la recherche de solutions;
Programme hors-piste - meilleurs compréhension et gestion de leurs émotions;
La présence des TES (dossards verts et table de résolution de conflits) assure une intervention rapide et rassurante;
Les élèves se sentent davantage en sécurité lors des récréations.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble du personnel scolaire que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation.

(art. 83,1, LIP)

Actions prévues pour 2026-2027

Ajuster nos interventions selon les besoins;
Évaluer régulièrement l'efficacité des mesures;
Grille de gradation des comportements (en travail);
Déposer sur le Padlet les nouvelles vidéos réalisées en 25-26;
Continuer nos TEAMS mensuellement - Mécano Réglo
Poursuivre les rencontres du comité cour de récréation;
Planification et mise en oeuvre du plan de promotion-prévention;
Passation d'un nouveau sondage aux élèves sur le sentiment de sécurité;
Programme Détresse et progrès et hors-piste;
Petits groupes de développement des habiletés sociales;
Capsules d'information ou ateliers aux parents (gestion de conflits, réseaux sociaux, etc);

Déposer davantage les outils utilisés à l'école (collaboration école maison)

Violence (art. 13, LIP)

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation (art. 13, LIP)

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence à caractère sexuel (P-22.1, art.1)

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.